

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice 43

Présents 35

Représentés 6

Absents 2

Votes

Pour 41

Contre

Abstention

N.P.P.V

Conseil Municipal

Séance du Lundi 20 novembre 2023

Le vingt novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, BENKAHLA Malika, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAU Martine, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie, M. ESSONE-MENGUE Terence,

Étaient représenté-e-s :

M. ID ELOUALI Ali donne mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie (à compter DÉL 23.112) donne mandat à M.COELHO Vasco
Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. BANCE Stéphane donne mandat à M. BOLLE Kristian
M. OMRANE Alain donne mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde donne mandat à Mme FONTAINE Sabrina
M. ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine (jusqu'à DÉL 23.126 inclus)

Étaient absents :

M. FONDENEIGE Matthias
Mme DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

Mme SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

de la publication le

OBJET

**Répartition de la subvention municipale aux associations sportives
année 2023**

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231127-DEL-23-128-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

**RÉPARTITION DE LA SUBVENTION MUNICIPALE 2023
AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET SPORTIFS DE HAUT NIVEAU 321 200 €**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal, le soutien permanent apporté aux associations sportives par la commune.

Dans ce cadre, chaque année des subventions votées par le conseil municipal sont accordées aux associations sportives.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions proposées.

LE CONSEIL

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 précisant les pouvoirs du Conseil municipal,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2023

Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 19 OCTOBRE 2023

Considérant la volonté de la commune de soutenir les associations sportives et soutenir l'activité sportive dans la commune,

D É L I B È R E

Article 1 : décide de verser comme suit les subventions directes allouées aux associations sportives pour l'année **2023** :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2023
ACADEMIE BOXE CLUB (BOXE FRANÇAISE)	2 000€
ASSOCIATION GYMNIQUE DE CHOISY (AGCR)	16 000€
ATHLETIQUE CLUB DE CHOISY LE ROI (ACCR)	15 000€
AVIRON CLUB 94 (AC94)	15 000€
BOULISTES SPORTIFS DE CHOISY (BS CHOISY)	11 000€
BOXING CLUB DE CHOISY (BOXE ANGLAISE)	4 000€
CERCLE SPORTIF QUARTIERS LIBRES (boxe éducative)	7 000€
CHOISY BADMINTON CLUB 94	11 000€
CHOISY SPORT RANDO	1 000€
CHOISY TENNIS DE TABLE	9 000€
CHOISY TOUS EN FORME	2 000€
CLUB CARPE	1 000€
CLUB MOUCHE DE CHOISY ET ENVIRONS	2 000€
CLUB NAUTIQUE DE CHOISY LE ROI	5 000€
DESSPORT (JIU JITSU BRESILIEU)	6 000€
EIGHTY NEINERS FOOTBALL AMERICAIN	3 000€
FAMILY SPORTS	1 200€
FOOTBALL CLUB CHOISY LE ROI (FCCR)	9 000€
FUNKY FAMILY PLONGEE	1 000 €
GOLF CLUB DE CHOISY	2 000€
GROUPEMENT AMICAL DES TIREURS (GAT)	5 000€
HAND BALL DE CHOISY LE ROI	18 000€
JUDO CLUB DE CHOISY	17 000€
KARATE (SEI KARATE SHINTAI DO)	9 000€
KICK BOXING CLUB DE CHOISY (BOXE AMERICAINE)	2 000€
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	13 000€
RUGBY CLUB DE CHOISY (RCC)	36 000€
SECOND SOUFFLE	2 000€
SKI CLUB	2 000€
SPORT ADAPTE CHOISY LE ROI (SACLR)	6 000€
SPORTING CLUB DES NAGEURS (SCNCR)	37 000€
TAI CHI CHUAN	1 000€
TAE KWON DO CLUB DE CHOISY	4 500€
TENNIS CLUB DE CHOISY	1 000€
TWIRLING CLUB DE CHOISY	1 000€

Accusé de réception en préfecture
094-21940027-20231027-DEL-23-128-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception en préfecture : 27/11/2023

VOLLEY BALL CLUB CHOISY LE ROI	12 000€
TOTAL	315 700€

Article 2 : Décide de verser une subvention exceptionnelle pour sportifs de haut niveau aux familles suivantes :

- **1500 €** à la famille SALAUN SISSOKO, pour leurs 2 enfants, concernant les frais de transports et d'équipements occasionnés pour le championnat de basket-ball en haut niveau
- **1500 €** à la famille BORNET DURANT pour leurs 3 enfants pour participation aux frais engagés pour les championnats de France d'équitation
- **1000 €** à M. Alessio CIALONE, cycliste de haut niveau

Article 3 : Décide de verser une subvention exceptionnelle de **1500 €** au collège J. Valles de Choisy-le-Roi pour la création d'une section sportive Wakeboard au parc des sports de Choisy-le-Roi auprès de la fédération française de ski nautique et Wakeboard

Article 4 : autorise le Maire ou à défaut son adjoint à signer la convention financière d'objectifs et de moyens 2023 avec les associations sportives qui perçoivent des aides directes ou indirectes de la ville.

Article 5 : Dit que l'inscription budgétaire nécessaire au paiement figure au budget primitif de la commune.

Article 6 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 20 novembre 2023

Pour extrait conforme
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231127-DEL-23-128-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023